

Diminuez votre empreinte carbone avec le Défap !

Pour lutter contre le changement climatique, chaque geste compte. C'est valable pour les organisations humaines, États, entreprises, ONG, Églises ; c'est valable pour les individus. Le Défap a ainsi mis en place une stratégie ambitieuse de réduction de ses émissions de CO2 et de compensation carbone. Et vous, que ferez-vous pour le climat ? Pourquoi ne pas vous associer aux projets portés par le Défap par un don, et contribuer ainsi à réduire votre propre empreinte carbone ? Vous pourrez par la même occasion vous engager pour plus de justice climatique, en finançant un projet bon pour l'environnement, et bon pour les populations concernées. Présentation avec Maëlle NKOT, notre Chargée de projets.



Vue d'un village au Bénin © Wegmann, Wikimedia Commons

[Donnez pour ce projet !](#)

Le changement climatique, nous y sommes déjà tous confrontés. Mais ses effets n'ont pas le même degré de gravité dans la vie de chacun. Pour des vacanciers, ce sera peut-être une canicule qui oblige à désertier la plage et à rechercher la fraîcheur. Pour des agriculteurs, une sécheresse qui détruit leurs récoltes, et les ruine. Pour les habitants d'une région confrontée à des inondations à répétition, ce peut être la mort à brève échéance. Et pour ceux de pays que guette la montée du niveau des mers, l'obligation de fuir. C'est le cas par exemple au Bangladesh, où trente-neuf millions de personnes sont directement menacées.

Chaque geste compte

Selon le 6ème rapport du GIEC, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 3,3 milliards de personnes vivent dans des zones qui sont déjà vulnérables au changement climatique. Or l'augmentation de la teneur des gaz à effet de serre dans notre atmosphère, au premier rang desquels le dioxyde de carbone, se poursuit encore. Leur concentration s'élève aujourd'hui à un niveau jamais atteint depuis deux millions d'années. Le respect de l'objectif de limiter le réchauffement global à 1,5°C nécessite un pic des émissions de CO₂ en... 2025 au plus tard. C'est-dire demain. Ensuite, il faudra que ces émissions décroissent, jusqu'à atteindre la neutralité carbone en 2050. Et comme le rappelle le GIEC, « chaque dixième de degré compte ». Chaque dixième de degré au-dessus du seuil des 1,5°C se traduira par plus de tempêtes, d'inondations, de vagues de chaleur, et surtout de drames humains.

Alors que faire ?

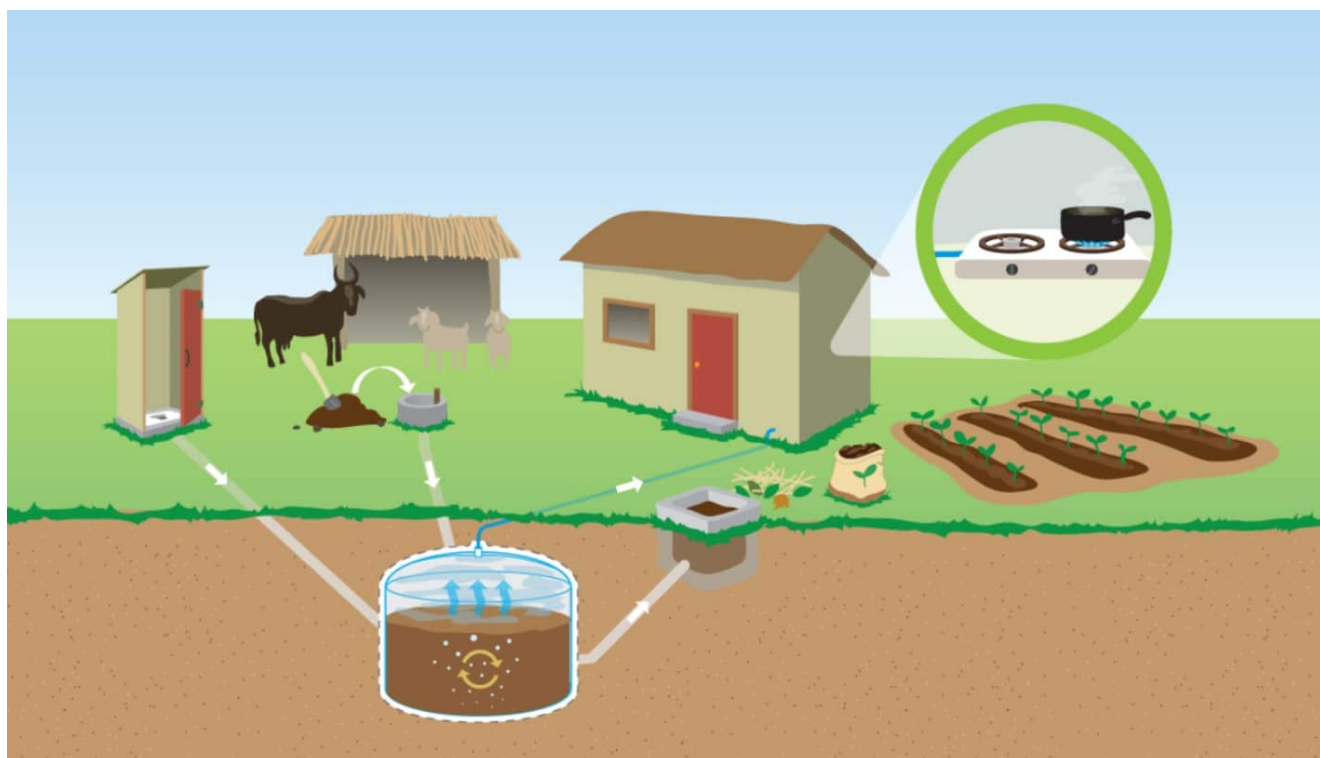
*Des biodigesteurs pour Agbonan : présentation par Maëlle NKOT,
notre Chargée de projets*

Pour diminuer les émissions globales de gaz à effet de serre, chaque geste, chaque engagement compte. C'est valable au niveau individuel. C'est valable aussi pour les organisations : États, entreprises, ONG... Et comme la plupart des activités humaines produisent du CO₂, et qu'on ne peut tout stopper, le Protocole de Kyoto a inventé dès 1997 le mécanisme de la « compensation carbone ». Il s'agit en gros de contrebalancer les émissions de gaz à effet de serre que l'on ne peut réduire en finançant des projets qui se traduisent par une diminution d'autres émissions de ces mêmes gaz. Dans le cas d'ONG internationales, ce mécanisme est très utile pour compenser des activités que l'on ne peut réduire, par exemple des déplacements à l'étranger. Dans le cas précis du Défap, dont le but est d'entretenir des liens entre Églises par-delà les frontières, il n'est pas possible de mettre fin à tous les voyages, ce qui se traduirait par la fin des relations. Il est possible en revanche de traquer toutes les autres sources d'émissions de CO₂ et de tâcher de les réduire. C'est ce qui a été fait avec, par exemple, des travaux d'isolation et de modernisation du chauffage du 102 boulevard Arago. Et il est

possible de compenser les émissions résiduelles. Pour cela, **le Défap finance des projets qui se traduisent par une baisse des émissions de CO₂**. Comme les pays du Sud sont les plus impactés par les effets du réchauffement climatique, c'est sur des partenaires présents dans ces pays que le Défap s'appuie, de manière à améliorer les conditions de vie des populations concernées.

Et **le Défap va au-delà de la compensation carbone** : les projets qu'il porte en 2024, en s'appuyant sur l'expertise du Secaar, doivent se traduire par une baisse d'émissions de CO₂ supérieure à ce qu'il produit lui-même.

Vous pouvez dès lors, vous aussi, réduire votre propre empreinte carbone en participant au financement de l'un de ces projets : l'installation de biodigesteurs dans le village d'Agbonan, au Bénin. Par votre don, vous contribuerez aussi à plus de justice climatique, en soutenant un projet bon pour l'environnement et bon pour les villageois.



Ce que produit un biodigester : du gaz à usage domestique, et des fertilisants agricoles © Jean Velasques, RedBioLAC Conference

À quoi serviront vos dons ?

- avec 50 € : Vous participez à la sensibilisation de 4 ménages à la gestion et au tri des déchets.
- avec 100 € : Vous participez à la formation de 10 personnes à l'utilisation d'un biodigesteur.
- avec 150 € : Vous participez à l'achat de 5 brouettes pour le transport des déchets.
- avec 800 € : Vous participez à l'équipement de 75 ménages pour le tri des déchets.
- avec 1200 € : Vous participez à l'achat et la construction d'un biodigesteur.